



**C**OLLECTIF pour  
**L'**ÉLIMINATION  
**R**APIDE de  
**L'**AMIANTE et la  
**D**ÉFENSE des  
**E**XPOSÉS aux  
**R**ISQUES

## Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 07 Février 2025

L'Association **CERADER 16 Amiante et autres MP** a tenu son Assemblée Générale le vendredi 07 Février 2025 à 14h dans la salle des fêtes, Place du 14 juillet 16400 LA COURONNE.

Les adhérents à jour de leurs cotisations avaient été dument convoqués par un courrier contenant un pouvoir pour ceux qui, ne pouvant être présents ce jour-là, souhaitaient participer aux votes comme le prévoit les statuts.

Au vu des dernières directives sanitaires et compte tenu qu'à la date de l'assemblée générale le port du masque n'est légalement plus obligatoire, l'association CERADER 16 a cependant afficher à l'entrée de la salle que « *le port du masque était recommandé notamment pour les personnes à risques ou présentant des facteurs de comorbidité* » et que « *du gel hydro alcoolique était à leur disposition* ».

Dans cette optique, Mr **Noël RAYNAUD** a accueilli les participants dans le hall d'entrée avant leur entrée dans la salle afin de s'assurer que ceux-ci se désinfectent les mains avec le gel hydro alcoolique mis à leur disposition et de leur rappeler que le port du masque dans la salle n'est plus obligatoire mais recommandé pendant toute la réunion.

### I- Paiement des cotisations 2025 et pointage des adhérents présents et des pouvoirs reçus

A l'entrée, **Jean Pierre FRAS** et **Bernard NORMAND** accueillent les adhérents et leur font signer la liste d'émargement.

**Jacqueline CHABEAUD**, **Claudine FORT**, **Guylène PAULIAC** établissent les cartes d'adhérents pour l'année 2025.

- Montant de l'adhésion : **42 €** (dont 21 € reversés à l'ANDEVA)
- Nombre d'adhérents au 31-12-2024 : **163**
- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 07-02-2025 : **163**
- Nous avons reçu **60 pouvoirs** de personnes n'ayant pas pu venir.
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : **65**

☎ 06-45-30-37-36

✉ cerader16-amiante@orange.fr

www.cerader16.fr

📍 Mr Claude GUÉRIN 201 avenue du maréchal FOCH 16600 Ruelle-sur-Touvre

## II- Ouverture de l'Assemblée Générale

Mr **Jean-Pierre FRAS** ouvre l'Assemblée Générale puis donne la parole au Président,

## III- Désignation du président de séance et du secrétaire de séance.

Le président soumet aux participants la présidence et le secrétariat de l'assemblée générale, n'ayant constaté aucune opposition, celui-ci entérine ces 2 désignations :

- Présidente de séance : Mme **Guyène PAULIAC**
- Secrétaires de séance : Mme **Claudine FORT** et Mr **Noël RAYNAUD**

## IV- La minute de silence

Le Président, **Claude GUERIN**, demande à l'assemblée d'observer 1 mn de silence pour toutes les victimes de l'amiante et autres produits CMR et plus particulièrement nos adhérents décédés.

## V- Présentation des intervenants et membres du Bureau :

Le président présente les invités qui interviendront :

- Mr **Jacques FAUGERON** Président de l'ANDEVA
- Maître **Élisabeth LEROUX** représentant le cabinet d'avocats TEISSONNIERE, TOPALOFF, LAFFORGUE, ANDREU spécialisé dans la défense des victimes de l'amiante aux autres CMR.

Les membres du Bureau élus pour 2 ans lors de l'AG du 09 février 2024 conformément à l'article 9 des statuts.

- Jacqueline GERVAIS, Présidente d'honneur
- Claude GUERIN, Président
- Jean-Pierre FRAS, Vice-Président
- Joël BOYER, Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD, Trésorière adjointe
- Noël RAYNAUD, Secrétaire et gestionnaire des dossiers MP
- Claudine FORT, Secrétaire adjointe
- Mme Guyène PAULIAC, Gestionnaire des dossiers MP
- Mme Valérie PAULIAC Gestionnaire des dossiers MP et référente diététicienne spécialisée en oncologie
- Roseline VINCENT, Intendante
- Gilberte NORMAND, Membre actif
- Bernard NORMAND, Membre actif
- Mauricette RAUTUREAU, Membre actif

## VI- Remerciements aux « officiels présents » :

- Mme **Sandra ROS** conseillère municipale mairie d'Angoulême en charge de la santé et du bien-être
- Mr **René PILATO**, Député de la Charente
- Mr **Matthieu DUSSAIGNE**, assistant parlementaire du Député
- Mr **Jean-Pierre CHAMPAGNE**, correspondant du Journal « La Charente Libre » pour la Couronne.
- Mr **Jacques SOURIE**, Président de l'association CRIDEVIT
- Mr **Roger EXPERT**, Secrétaire de l'association CRIDEVIT
- Mr **Claude GAUDICHET** Trésorier de l'association CRIDEVIT

## VII- Absents qui se sont excusés :

Suite aux nombreuses invitations envoyées aux élus, et aux médias, quelques-uns nous ont envoyé un courrier nous informant de leur impossibilité d'être parmi nous aujourd'hui pour des raisons d'agenda :

- Mme **Brigitte BAPTISTE** (Maire de Touvre)
- Mme **Hélène GINGAST** (Maire de Fléac)
- Mme **Sandra MARSAUD** (Députée de la Charente)
- Mr **Xavier BONNEFONT** (Maire d'Angoulême)
- Mr **Jean-François DAURÉ**, Maire de La Couronne
- Mr **Philippe BOUTY** (Président du Conseil Départemental)
- Mr **Jean-Luc VALANTIN** (Maire de Ruelle-sur-Touvre)

Le Président rappelle que l'année 2024 marque les 15 ans d'existence de l'association, 15 ans de travail acharné en partenariat avec l'ANDEVA et le cabinet d'avocats TTLA, faits de succès mais aussi de défaites, de soutien aux victimes et à leurs familles, de sensibilisation et de prévention.

Le Président et l'ensemble du bureau regrettent vivement le peu d'intérêt, leur semble-t-il, que le problème de l'amiante ne soit pas pris à la hauteur où il devrait être pris par nos élus, nos responsables politiques et les médias, car avec l'amiante on parle quand même de 3000 morts par an, presque autant que sur les routes en 2024.

## VIII- Présentation des différents rapports et comptes rendus.

### 1- Rapport moral

Le président, **Claude GUERIN**, donne lecture du rapport moral 2024 dont un exemplaire figure en annexe.

- Remerciements puis présentations des activités 2024 avec entre autres :
  - La création d'une page Facebook
- Présentation des résolutions et projets 2025 et au-delà
  - Le projet d'installation en Charente d'une stèle commémorant les victimes des AT et MP
  - Parution d'articles sur l'amiante dans les écoles et le suivi post-professionnel

## 2- Rapport Financier

Mr **Joël BOYER** présente le rapport financier et le bilan comptable pour l'année 2024 dont un exemplaire figure en annexe.

- les recettes proviennent principalement des cotisations de nos adhérents ainsi que des dons.
- Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par **un excédent de 726,84€**

## 3- Rapport sur les dossiers des malades

Mme **Guylène PAULIAC** présente le rapport sur les dossiers des malades ou ayants droits, dont un exemplaire figure en annexe.

Celle-ci souligne l'importance que peut apporter l'association et son cabinet d'avocat lors des problèmes quotidiens auxquels sont confrontés malades et aidants. Souvent les gens ne connaissent pas leurs droits.

## 4- Approbation des différents rapports par vote à main levée :

- L'ensemble des rapports, excepté le rapport financier, est adopté à l'unanimité à main levée.
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité à main levée.

## 5- Permanence de l'association

- Chaque mois, le deuxième et quatrième Mardi de 14h00 à 16h00 à la salle LCR et sur rendez-vous de 16h00 à 17h00.

Un calendrier est à la disposition des adhérents à l'entrée de la salle.

## 6- Intervention de Maître Élisabeth LEROUX, représentant le cabinet d'avocats TTLA.

Maître **Élisabeth LEROUX** remercie CERADER 16 pour son accueil et donne à l'assemblée des informations sur le Suivi Post-Professionnel (SPP) lorsqu'on est plus dans l'entreprise et que l'on a été exposé aux CMR durant la carrière professionnelle.

Maître Elisabeth LEROUX revient sur la question posée en amont par Mr Mayoux de la SEBC concernant le décret 2024-307 du 4 avril 2024.

« Toute maladie peut être d'origine professionnelle. Ce nouveau décret pour la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques CMR (cancérigène, mutagène et toxiques) ou ACD (agent chimique dangereux) a été pris pour être en conformité avec la loi européenne.

Les entreprises doivent lister tous les produits chimiques qu'elles utilisent et fournir à chaque employé la liste des produits auxquels il est exposé pour mettre en place un suivi médical individuel pendant et après l'exposition. Dans le cas où l'employeur ne le ferait pas il est possible de l'obtenir par le tribunal des prudhommes, la médecine du travail ou la CPAM »

Elle présente l'association RAMMAZINI, association d'anciens médecins du travail qui aident dans la reconnaissance des maladies professionnelles (études des résultats médicaux, relecture des scanners, des IRM, des radios ou de tous types d'examens).

Pour le préjudice d'anxiété, elle précise que le délai de prescription est de 4 ans après la parution du nom de l'entreprise au journal officiel dans la liste des établissements amiantés ouvrant droit à l'ACATAA.

## 7- Intervention de Mr Jacques FAUGERON, Président de l'ANDEVA.

Mr Jacques FAUGERON remercie CERADER 16 pour son accueil et informe l'assemblée sur l'article 24 du PLFSS 2025 qui intègre le DFP dans une rente duale.

En effet, dans son arrêt du 20 janvier 2023, la cour de cassation confirme que la rente allouée à la victime d'un accident du travail (AT) ou d'une maladie professionnelle (MP), en cas de faute inexcusable de l'employeur, ne répare pas le déficit fonctionnel permanent.

Mr Jacques FAUGERON souligne que plusieurs groupes de travail ont été supprimés à l'assemblée nationale et que le groupe amiante en fait partie.

Il revient sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFS) avec son article 39 et l'indemnisation du Déficit Fonctionnel Permanent (DFP) du 15 mai 2023 et que l'ANDEVA avait pu présenter au groupe AMIANTE les effets négatifs de cet article.

Avec la suppression du groupe et l'utilisation de l'article 49-3 de la constitution il est nécessaire d'être vigilant quant au passage en force de ce que nous ne voulions pas.

Le Député Mr René PILATO s'engage à revoir ce qui a été intégré dans le projet de loi de finance et à surveiller les différents textes de loi qui pourraient être néfastes à l'indemnisation des malades.

Une rencontre avec les spécialistes du Mésothéliomes aura lieu le 25 Mars.

Mr Jacques FAUGERON nous signale que : « À la suite de pré-expertises menées par le BRGM (1), la présence d'amiante naturel a été détectée dans 16 carrières alluvionnaires parmi les 23 étudiées réparties sur le territoire national. »

Donc affaire à suivre quant à la mise en exploitation et aux préventions mises en place pour les salariés.

Il soulève aussi le problème de la mine d'amiante à ciel ouvert à Canari en Corse. Problème en cours de règlement mais n'intégrerait pas la dépollution de la plage car la couleur grise du sable serait naturelle.

Il finira son allocution sur ces paroles :

« Quand on entend des choses comme cela, les problèmes liés à l'amiante ne sont pas finis. »

## 8 – Questions diverses

Suite à une question posée par un adhérent Mr MAYOUX, concernant les dossiers de préjudice d'anxiété, le président rappelle que depuis l'arrêt du Conseil d'État du 20 avril 2022 qui rappelle une loi du 31 décembre 1968, une prescription quadriennale s'applique à tous les dossiers en cours, tant SNPE/ROXEL que NAVA-GROUP. En conséquence tous les dossiers sont malheureusement perdus.

## 9- Pot de clôture

Le président Claude GUÉRIN clôt la séance et informe l'assemblée que cette année, le contexte sanitaire le permettant, l'association est heureuse d'offrir la galette et le pot d'amitié à la fin de l'assemblée générale.

(1) Bureau de Recherches Géologiques et Minières

*Fait à Ruelle-sur-Touvre, le 09 Février 2025*

*Claudine FORT - Noël RAYNAUD*